



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé



susana

Pour la santé des bébés et des mamans
LE SYSTÈME DE SURVEILLANCE DE LA SANTÉ AUTOUR
DE LA NAISSANCE AU LUXEMBOURG



Qu'est-ce que **susana** ?

Depuis 1980, toutes les maternités du Luxembourg participent à un recueil de données sur la santé des mères et des bébés lors de la naissance. Ce programme, dénommé **susana**, est placé sous la responsabilité du Ministère de la Santé. Il a été élaboré par le Comité National PERINAT, composé de représentants des professions de la santé concernées : gynécologues, néonatalogues, pédiatres, sages-femmes, infirmières pédiatriques, le Centre de Recherche Public de la Santé et le Ministère de la Santé.

Grâce à ce programme, des informations sont recueillies, sur :

- la santé de la maman pendant la grossesse et autour de la naissance
- la santé du bébé à sa naissance et au cours des premiers jours de vie



A quoi sert **susana** ?

susana sert à :

- Avoir une vue globale de la santé des mères et des bébés.
- Identifier des risques de santé en vue d'y apporter une attention spécifique.
- Suivre la prise en charge et la qualité des soins dispensés aux mamans et aux bébés au Luxembourg et les améliorer si nécessaire.
- Suivre à travers le temps l'évolution de la santé de la maman et du bébé.
- Comparer les résultats du Luxembourg au niveau international.
- Mettre en place des programmes et des actions de prévention et de promotion de la santé sur base des résultats obtenus.







Quelles informations sont collectées ?

Les informations collectées répondent aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé / OMS, du groupe de travail européen PERISTAT et aux besoins nationaux définis par le Ministère de la Santé et le Comité National PERINAT.

Le comité PERINAT est composé de représentants de la Direction de la Santé, des maternités, des sociétés et associations de pédiatres, de gynécologues, de néonatalogues, de sages-femmes et du Centre de Recherche Public de la Santé.

A close-up photograph of a woman holding a baby. The woman's face is partially visible on the left, looking down at the baby. The baby is lying in her arms, wearing a white diaper with a pattern. The background is plain white.

Comment se déroule le recueil de données ?

Les questions **susana** vous sont posées uniquement dans un but de santé publique et servent à identifier des facteurs pouvant influencer la santé de la maman ou du bébé.

Au cours d'une visite prénatale, votre sage-femme ou votre gynécologue vous posera certaines questions concernant vos habitudes de vie et votre santé.

D'autres informations seront recueillies directement par votre sage-femme, votre gynécologue ou votre pédiatre **après l'accouchement**. Quelques exemples de ces informations :

- Avez-vous accouché par césarienne ?
- Comment le bébé s'est-il présenté ? (siège, tête,...)
- Quel était le poids de votre bébé à sa naissance ?
- Votre bébé a-t-il dû être réanimé ?



Les réponses que vous apporterez seront introduites dans un programme informatique sécurisé.

Votre participation à ce registre étant volontaire, vous êtes libre de ne pas répondre aux questions. Cela ne modifiera absolument pas votre prise en charge lors de votre séjour en maternité.



susana: une collecte d'informations confidentielle et sécurisée ?

En accord avec la loi du 2 août 2002 sur la protection des personnes et relative aux données à caractère personnel, vos réponses seront traitées de manière tout à fait confidentielle.

Que vont devenir mes données et celles de mon bébé ?

Vos données seront analysées avec celles des autres mamans et bébés nés au Luxembourg. A l'issue du traitement de ces informations, un rapport comprenant des indicateurs de surveillance de la santé périnatale sera élaboré.

Où pouvez-vous retrouver les résultats de susana ?

Les résultats seront prochainement accessibles sur le site du Ministère de la Santé,

www.ms.public.lu et sur le Portail Santé, www.sante.lu

En cas de question, à qui pouvez-vous vous adresser ?

A tout moment, vous pouvez adresser vos questions :

- à la maternité où vous avez accouché, en s'adressant au responsable
- **Aline Lecomte**, au Centre de Recherche Public de la Santé, tel (+352) 26 970 882
- **Guy Weber**, à la Direction de la Santé, tel (+352) 247 855 71

Vous êtes, avec les professionnels, un acteur clé de la santé des mamans et des enfants au Luxembourg. Merci pour votre collaboration.